



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 108533

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les préoccupations de nombreux maires de communes rurales de l'Ain quant aux nouvelles modalités de transmission des passeports par l'Imprimerie nationale. En effet, il semblerait que le transporteur privé chargé de cette mission organise ses tournées de manière linéaire, avec passage à heure fixe. Or, il s'avère que cette pratique est rarement en adéquation avec les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie dont l'amplitude est réduite s'agissant de communes de très petite taille (souvent pas plus de 2 à 3 demi-journées par semaine). En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'adapter le service de transmission des passeports à la situation de ces communes rurales.

Texte de la réponse

Le nouveau mode d'acheminement, retenu par l'Imprimerie nationale, pose certaines difficultés pour les petites collectivités territoriales. Aussi, les services du ministère ont étudié, dans le cadre du monopole dévolu à l'Imprimerie nationale, une solution alternative pour les petites mairies qui repose sur une offre du groupe La Poste, inspirée de la procédure en place pour les cartes nationales d'identité. Cette solution permet, en cas d'échec de la livraison d'un pli contenant des passeports électroniques, de mettre celui-ci en instance au bureau de poste le plus proche. Cette solution, qui a entraîné une modification du processus de production à l'Imprimerie nationale, a été mise en place le 23 janvier 2007 et permettra progressivement de résoudre toutes les difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108533

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11230

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3811